

Bureau du 12 mars 2021

Délibération n° 2021-bur-02

Saint-Etienne-Au-Mont, le 12 mars 2021

Approbation du procès-verbal du bureau du 08 octobre 2020.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-4, R334-33, R334-3,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu la délibération n°2020-05 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins, pour se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités dans les conditions prévues à l'article L.334-5 du code de l'environnement et en dessous des seuils et critères du R.121-2 du Code de l'environnement, et pour fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers pour certaines types d'opérations,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°76/2020/PREMAR MANCHE/AEM/NP modifiant l'arrêté inter-préfectoral n° 04/ PREMAR MANCHE/AEM/NP portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment l'article 3,

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire de la République,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

Après en avoir délibéré :

Article 1 :

Le bureau du conseil de gestion approuve le procès-verbal ci-annexé du bureau du conseil de gestion du 08 octobre 2020.

Article 2 :

Le directeur de l'Office Français de la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

Le président du conseil de gestion

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DG', with a horizontal line underneath.

Dominique GODEFROY



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau
Séance du 08 octobre 2020

Boulogne S/Mer

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents :

- 8 membres du bureau présents (sur 14 membres).
- Commissaires du gouvernement :
 - N. LEMAIRE, pour la Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord ;
 - N. AYACHI, pour la Sous-préfecture d'Abbeville.

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 7 membres présents ou représentés, est atteint.

En préambule, M. le président invite M. Pierre BOURGEON, chef du service opérations nouvellement arrivé, à se présenter.

1) Approbation de l'ordre du jour

M. le président propose de passer à la lecture de l'ordre du jour et demande si des membres veulent ajouter un point d'information.

M. RUELLET, GEMEL, souhaite que soit ajouté un point sur la loi ASAP.

M. BOURGAIN, CMNF, demande que soit ajouté un point sur le suivi des différents sujets évoqués et traités précédemment lors des dernières réunions du bureau ou du conseil de gestion afin de suivre les travaux en cours.

M. FASQUEL qu'un point consacré aux retours d'expérience des projets du programme d'actions 2017-2020 permettra de répondre à cette demande.

M. le Président souhaite également ajouter un point sur le projet d'extension du périmètre du Parc.

M. FASQUEL propose l'ajout d'un point sur le sujet ZPF (zone de protection forte), suite à l'envoi d'un courrier conjoint du préfet maritime et du préfet coordonnateur de façade.

M. GUITON, DML / DDTM 62, explique que la ministre Mme GIRARDIN a réuni, il y a 15 jours, l'ensemble des délégués mer et littoral (DDTM & DIRM) sur ce sujet des ZPF, elle a rappelé que la planification en mer doit être globale et ambitieuse. Ce chantier sera important au niveau du Parc, toutefois il a rappelé que localement le calendrier devrait peut-être lisser un peu notamment dans le cadre des négociations en cours sur le Brexit.

M. le Président soumet l'approbation de l'ODJ au vote du bureau, avec l'ajout de ces 4 sujets dans la rubrique « points divers ».

Décision

Approbation à l'unanimité

2) Approbation du procès-verbal du bureau du 07 juillet 2020

M. le président propose de passer au vote du procès-verbal du dernier bureau et demande si des modifications sont à apporter. Aucune autre remarque n'étant faite, il soumet l'approbation du procès-verbal au vote du bureau.

Décision

Approbation à l'unanimité

3) Examen des demandes de subventions de l'appel à projet pour « la sauvegarde et la valorisation des embarcations traditionnelles »

M. FASQUEL explique qu'il s'agit aujourd'hui de sélectionner les différentes offres reçues et précise que l'enveloppe affectée sur cet appel à projet (AAP) a été étendue 90 000€ au lieu des 60 000€ initialement prévus.

M. JANNIC, chargé de mission « usages de loisirs & patrimoine culturel » rappelle le contexte de cet AAP qui s'inscrit dans le plan de gestion et répond à 2 sous-finalités :

- « un patrimoine mobilier, immobilier, artistique, architectural, archéologique et sous-marin connu, sauvegardé et valorisé » ;
- « un patrimoine culturel immatériel lié à la mer sauvegardé mis en valeur et transmis ».

Les priorités sont celles évoquées lors du dernier bureau et précisées par certains membres :

- En lien avec des embarcations traditionnelles locales ;
- Susciter l'intérêt d'un large public ;
- Favoriser la restauration et la mise à l'eau d'embarcations ;
- Diversification et valorisation des usages de plaisance à bord d'embarcations (parfois initialement dédiés à la pêche) ;
- En lien avec la conception d'événementiels à destination du grand public.

Il précise les modalités financières :

- Enveloppe globale de subvention de 90 000€ ;
- Contribution financière plafond de 20 000€ / projet, soit une subvention maximale de 80% du montant global du projet.

M. JANNIC présente ensuite la synthèse des 8 candidatures reçues pour un montant global demandé de 113 115 € → document transmis dans le dossier de séance, en plus d'une note proposant une lecture critique et une notation avec l'expertise dont le Parc dispose :

Porteur de projet	Libellé du projet	Montant sollicité	% du budget total du projet
De Maison (SA)	restauration d'un canot à clin de 1963 nommé « MIC JO » et achat d'une remorque dans le but de remettre le bateau à l'eau et de le rendre présentable au grand public, de nouveaux travaux de restauration sont nécessaires. Un kakémono de présentation statique du bateau est également prévu. Objectif → promouvoir la construction en bois (années 50 à 70) afin de susciter des navigations communes traditionnelles qui engageront des besoins en construction et en entretien.	3 968€	76%
GOULIN François (Micro-entreprise)	« Vidéos pédagogiques » → projet visant à peindre un panorama complet des embarcations traditionnelles picardes au moyen de 3 vidéos interactives et courtes : <ul style="list-style-type: none"> • historique et fiche interactive de ces bateaux ; • portrait d'un ou plusieurs pêcheurs traditionnels utilisant encore ces bateaux typiques ; • reportage sur le travail de restauration d'un jeune entrepreneur et celui de conservation et de mémoire de certaines associations. Objectif → diffuser gratuitement ces vidéos via les réseaux sociaux, + accès direct pour les écoles des communes du parc marin.	9 800€	80%
Musée Opale Sud (Commune de Berck S/Mer)	« Le patrimoine maritime berckois, du village à plage » → le projet comporte deux aspects distincts mais concomitants : <ul style="list-style-type: none"> • valoriser la « Marianne Toute Seule » (réplique d'un bateau traditionnel de pêche berckois) dans la cour intérieure du musée municipale → travaux de restauration du flobart, la mise aux normes de la remorque, le transport du bateau, la réalisation d'une plateforme de présentation et de panneaux pédagogiques. • fabriquer un mobilier urbain pour un parcours patrimonial autour de la vie maritime de Berck + conception, réalisation, pose de 20 panneaux pédagogiques, et développement d'une application pour smartphone. 	20 000€	49,4%
Chantier municipal de construction navale	« La construction à clin » → projet pédagogique ayant pour objectif de construire et de présenter de 2 maquettes expliquant cette	7 728€	80%

traditionnelle (Commune d'Étaples S/Mer)	technique de construction traditionnelle afin de sensibiliser les visiteurs : <ul style="list-style-type: none"> maquette d'un bateau à clin en cours de construction, à l'échelle 1/1 représentera un canot de 4 mètres de long ; coupe transversale d'un bateau à clin. <ul style="list-style-type: none"> ✓ La maquette représentera un flobart du Portel ou d'Equihen-Plage. 	
Fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritime des Hauts de France (Asso. Loi 1901)	« Sauvegarder, restaurer et valoriser le dundee "Lorette" » → poursuite des travaux de restauration d'un ancien voilier de pêche de la côte d'Opale construit en 1934 : <ul style="list-style-type: none"> travaux de restauration de la charpente transversale dans le respect des techniques de construction navale traditionnelle. Au-delà de la sauvegarde du bateau, l'objectif est de développer des activités touristiques, éducatives, culturelles et sociales au profit d'un large public (dont des sorties en mer) ; réalisation d'une exposition et d'une brochure pour présenter au public le projet de restauration et de valorisation du Lorette ; réalisation d'une maquette pédagogique du Lorette, ayant pour but de matérialiser le projet de restauration et de le présenter au public lors d'événements. 	20 000€ 57,1
Association SOMME II (Asso. Loi 1901)	«Projet multimédia, entre Histoire et histoires, SOMME II, une légende en devenir » → objectif : mettre en perspective l'histoire du baliseur (classé monument historique), afin de créer des contenus multimédias destinés à construire et à diffuser la légende du SOMME II. <ul style="list-style-type: none"> reconstituer l'histoire du SOMME II par la recherche documentaire et la collecte de mémoire vivante filmée ; construire la légende du SOMME II par la création d'histoires dans le cadre d'ateliers tout public; sensibiliser un large public via un blog et les médias grand public ; conception et le montage de différents contenus multimédias (1 film documentaire, 15 capsules, podcasts radio, animations.). 	19 619€ 32,7%
Commune de Boulogne S/Mer	«La Côte d'Opale fête la Mer 2021, rassemblement de vieux gréements » → organisation d'un rassemblement de vieux gréements (avec visites et parades) dans le cadre de "La côte d'Opale fête la Mer" 2021. la demande concerne la location de grands voiliers (<i>Le Tenacious, Le Pelican of London, L'Etoile du Roy, L'Etoile de Molène, Le Marité, L'Iris</i>) et d'une embarcation traditionnelle locale (1 flobart).	20 000€ 16,4%
Association Flobarts des 2 Caps (Asso. Loi 1901)	« Construction de la Maison du Flobart, abri pour la collection de flobarts de l'Asso. Flobarts des 2 Caps » → objectif de construire en 2021 à Wissant un bâtiment pour abriter 10 flobarts (pièces de collection destinées à la présentation ou flobarts en état de navigation) : <ul style="list-style-type: none"> abriter la collection de flobarts de l'association, faciliter le travail d'entretien et de réparations des bateaux, accueillir du public afin de lui présenter ce bateau traditionnel. 	12 000€ 13,8%

M. FASQUEL synthétise les débats généraux et précise plusieurs points :

- Sur le dossier du chantier naval d'Étaples, il propose que le bureau statut aujourd'hui, et que les services juridiques de l'OFB en vérifient la faisabilité ;
- Sur le cas particulier de l'association SOMME II, le bureau peut « décomposer » ce dossier afin d'avoir une analyse permettant de savoir si l'on valorise le bénévolat en temps de travail, ou pas.
- Explique qu'il est possible de retenir que des parties de certains projets proposés : le porteur de projet devra voir si cela remet en cause ou pas la faisabilité globale du projet ;
- Rappelle qu'une 1ère analyse juridique a été faite sur ces dossiers ; un doute persiste sur le projet du chantier naval d'Étaples, mais cela n'empêche pas le bureau de délibérer sous réserve de la validation par les services juridiques (en attente de complétude sur ce point).

M. BOURGAIN s'interroge sur l'ensemble des dossiers, notamment sur comment savoir ce qui va, au final, être sauvegardé et sur ce qui sera valorisé dans ce patrimoine maritime. A part le projet « à clin », il n'y a aucun bateau en fin de compte. Il relate son expérience avec le « Marianne toute seule » et déplore que depuis quelques années, ce flobart soit tombé en désuétude dans le port de La Madelon, pour finir sa vie dans la cour d'un musée.

Il explique que pour beaucoup de ces projets, le problème résulte dans le fait que les bateaux patrimoniaux ne seront pas visibles avant longtemps, par le grand public (aucune date précisée). Il demande donc où est

le projet global dans chacun de ces différents projets demandant de l'argent pour de petites choses. Il pense que le Parc est sollicité pour financer une infime partie d'un ou plusieurs projets, mais sans lisibilité. Il considère que le Parc devrait inciter les gens à restaurer ou construire eux-mêmes leur patrimoine maritime, et non financer un auto-entrepreneur qui veut juste réparer son bateau.

M. FASQUEL propose que chacun réagisse afin qu'une délibération globale soit prise : projet retenu ou non, modulation ou non du % de la subvention en fonction des différents critères (évoqués précédemment par M. JANNIC).

✓ **Projet « Mic Jo »**

M. RUELLET ne voit pas pourquoi de l'argent public serait octroyé à une entreprise privée et rejoint les propos de M. BOURGAIN, à savoir ne pas financer un bateau privé qui ne bénéficiera pas au grand public. Il précise également qu'il s'est posé la question, à la lecture du projet, du lien avec les objectifs de l'AAP.

M. le Président reformule ces propos, à savoir une position interrogative sur quelles sont les retombées pour le grand public.

M. JANNIC confirme que le dossier est peu précis, mais que sont évoquées une possibilité de mise à disposition dans le cas de certains événements maritimes (fêtes de la mer, à Boulogne & Calais), et une mise à l'eau possible. La volonté de l'entreprise est d'agrandir la collection en sa possession et de la mettre à disposition du public, et sur l'eau.

Mme RICHARD, FFEISSM, demande si le porteur de projet s'engage à sortir le bateau régulièrement, afin de susciter l'intérêt d'autres propriétaires de flobarts à participer à des fêtes maritimes.

M. VIERA, CRPMEM HDF, demande s'il est possible de mettre ce dossier sous conditions d'attribution de la subvention.

M. GUITON précise que l'on est dans un secteur compliqué (celui de la plaisance traditionnelle, avec le bénévolat, etc.) et évoque Brest 92 qui a été initié par la revue « Chasse-Marée » et des privés, et a bénéficié d'argent public. Beaucoup de bateaux traditionnels sont entre des mains privées, ce qui démontre hélas la faiblesse du tissu associatif dans ce secteur. Si l'on veut créer l'engouement, il va falloir impulser le mouvement, même si on est face à un manque de lisibilité. Il voit l'action du Parc comme un élément moteur dans une démarche de mise en avant de la restauration du patrimoine maritime. Il faut peut-être avoir un contrat moral avec ces porteurs de projets privés qui seraient financés par l'OFB.

M. FASQUEL précise que les termes de l'AAP n'excluent pas les porteurs de projets privés.

Pour M. THIERY, même s'il s'agit d'un privé, son objet n'est pas si éloigné de la préservation du patrimoine culturel maritime ; c'est à prendre en considération. Ce qui manque par contre, c'est la perspective pour 2020 et les années à venir, des manifestations dans lesquelles le bateau serait présent.

M. le président acquiesce au fait qu'il faille lui demander une planification des aspects de valorisation dans les prochaines années, après la restauration du bateau.

M. FASQUEL reformule avec la proposition d'un oui à la subvention sous réserve d'un engagement moral du lauréat et d'un entretien en amont (même si cela ne sera pas évident à faire respecter).

M. JANNIC ajoute un point technique, car juridiquement, dans le cadre d'un AAP (= subvention publique), on ne peut conditionner l'obtention de la subvention par une clause.

M. le président soumet ce projet au vote → **dossier approuvé à la majorité.**

✓ **Projet « GOULIN François »**

Faute de remarques, M. le président soumet le projet au vote → **dossier approuvé à l'unanimité.**

✓ **Projet du Musée de Berck**

M. BOURGAIN revient sur le dossier qui explique que le « Marianne toute seule » sera exposé dans le jardin du musée. Il souhaite savoir comment sera protégé ce bateau une fois rénové, et restauré ; il ne s'agirait pas de subventionner un bateau qui serait voué à disparaître s'il n'est pas protégé des intempéries, du public, etc.

M. le président confirme qu'en effet un bateau en bois sorti de l'eau a une durée de vie limitée s'il n'est pas entretenu. Il demande également quelles sont les conditions techniques de mise en place du bateau dans la cour du musée.

Mme RICHARD s'interroge également sur ce point, au regard du coût de la restauration (seulement 6000 €) et du coût onéreux de la plateforme (tout de même 10000 €). Elle insiste sur le fait que ce projet ne répond pas à l'un des critères de l'AAP, à savoir un patrimoine qui doit naviguer. De plus, il sera soumis aux

intempéries, donc des dégradations d'ici 5 ans, donc de nouvelles subventions, etc. La 2nde partie du projet lui semble intéressante mais elle considère qu'il s'éloigne trop des finalités de l'AAP.

M. JANNIC répond qu'il n'a pas de réponse à donner sur les éléments techniques et sur la protection. C'est le devis détaillé du chantier naval qui documente ce projet et le rapport de visite estime qu'il est possible de le faire naviguer (ce qui n'est pas le choix du Musée).

Mme RICHARD revient sur le coût de la plateforme ; tandis que M. FASQUEL revient quant à lui sur l'aspect technique et considère qu'il faut faire confiance au porteur de projet et au devis d'un chantier naval reconnu. Le porteur de projet n'a aucun intérêt à ce que le bateau se dégrade... Certes, il y a une demande de subvention mais ne pas oublier que la part d'autofinancement par la commune est > à 50%.

Il rappelle aussi que l'absence de mise à l'eau n'était pas un critère éliminatoire dans l'AAP. La patrimonialité ne se caractérise pas seulement pas ce critère de mise à l'eau en mer. Ce projet propose de ne pas oublier le patrimoine en le mettant en valeur auprès du public : contribution indirecte à la restauration du patrimoine maritime.

M. le président ne comprend pas ce que vient faire la mise aux normes de la remorque de transport dans la subvention ; mais il soumet cependant ce projet au vote → **dossier approuvé à la majorité**.

✓ **Projet du Chantier naval d'Étaples**

M. FASQUEL rappelle qu'il s'agit du projet qui pose question en matière juridique ; il sera mentionné dans la délibération « sous réserve de la légalité ... ». L'équipe trouve que le projet est intéressant car il a pour vocation de montrer au public la méthode traditionnelle de construction de flobarts. La décision prise aujourd'hui sera sous condition, de la vérification du montage financier de ce dossier par les services juridiques de l'OFB.

M. le président soumet le dossier au vote → **dossier approuvé à l'unanimité**.

✓ **Projet de la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes (FRCPM)**

M. JANNIC explique que le chantier est basé à Calais, mais que le bateau naviguera à terme le long de la côte d'Opale. Il précise qu'il s'agit de quelques panneaux pour une exposition à vocation itinérante dans la région des Hauts de France. La FRCPM est un acteur majeur et très présent dans la région.

M. JANNIC précise que c'est l'association qui est propriétaire du bateau. Il revient sur la légitimité territoriale de la FRCPM qui est un acteur ayant pour mission d'encadrer et d'animer le chantier naval d'Étaples.

M. le président précise bien que la subvention sera accordée à la FRCPM et non à l'association ; à eux de s'arranger ensuite. L'association n'aurait pu répondre seule à cet AAP, car étant basée à Calais.

Il soumet le dossier au vote → **dossier approuvé à la majorité**.

✓ **Projet du Somme II**

Pour gagner du temps, puisque le projet a été décortiqué lors des remarques générales relatives aux critères à prendre en compte pour retenir les candidats, M. FASQUEL demande si tous les membres sont d'accord pour ne subventionner que la partie « matérielle » des dépenses prévues (soit environ 80% des 20000 €) ; l'intérêt du montage proposé est de ne subventionner que 32% du montant total du projet.

M. le président soumet ce projet au vote → **dossier approuvé à la majorité**.

✓ **Projet de la Commune de Boulogne S/Mer**

M. FASQUEL explique que ce projet a interrogé l'équipe, qui a considéré que le volet patrimonial était très peu représenté. La demande porte sur une participation financière dans la location de vieux gréements, dont 1 seul flobart parmi 7-8 navires. Cela pose question aussi du point de vue commercial : les bateaux cités sont payants pour le public qui voudra embarquer (donc recettes pour la ville, qui demande une subvention).

M. le président précise qu'il s'abstiendra lors du vote ; il soumet le projet au vote → **avis défavorable à la majorité**.

✓ **Projet de l'Association Flobart des 2 caps**

M. le président précise que ce projet est au cœur du patrimoine maritime, mais sur un secteur limitrophe du Parc, que l'association est reconnue pour son action de défense des flobarts, et qu'elle est présente lors nombreux événements maritimes de la côte d'Opale.

Il soumet le dossier au vote → **dossier approuvé à la majorité**.

Décision

Avis favorable à la majorité pour 5 projets :

- SA De MAISON : 3 968€
 - Musée Opale Sud : 20 000€
 - FRCPM Hauts de France : 20 000€
-

- Association Somme II : 17 095€
- Association flobarts des 2 caps : 12 000€

Avis favorable à l'unanimité pour 2 projets :

- GOULIN François : 9 800€
- Chantier municipal naval d'Étaples : 7 728€

Recommandations

4) Examen des demandes de subvention « Aires marines éducatives » pour l'année scolaire 2020 - 2021

Mme VIERA, chargée de mission « communication & sensibilisation » présente brièvement le bilan des AME pour l'année scolaire 2019-2020 → 22 AME sur le territoire du Parc soit 850 élèves sensibilisés à la protection du littoral. Elle précise que le nombre des AME va s'accroître pour l'année scolaire 2020-2021 → 25 AME avec l'inscription de 4 écoles primaires :

- Ecole Simone Veil, à Ault (1 classe)
- Ecole Saint-Joseph, à Cayeux-sur-Mer (1 classe)
- Ecole Jules Ferry, à Saint-Etienne-au-Mont (2 classes)
- Ecole Ledré Delmet Moreau, au Tréport (4 classes)
 - ➔ Retrait ponctuel du collège Paul Daunou, à Boulogne-sur-Mer ;
 - ➔ Plus de 1000 élèves vont ainsi être sensibilisés à la protection du littoral par le biais de ce programme ;
 - ➔ Une Nouvelle structure référente : Association SOS Laisse de Mer.

Elle rappelle que 5 structures référentes mettent en œuvre 8 AME en 2020-2021, sans subvention du Parc (voir tableau ci-dessous) :

Structure référente	Ecole inscrite en AME
Communauté d'Agglomération du Boulonnais	- Ecole Louis Pasteur à Wimereux - Ecole d'Ecault, Saint-Etienne-au-Mont
EDEN 62	- Ecole Jean Macé, Etaples - Ecole Leuliette, Eurvin, Boulogne sur Mer
Syndicat Mixte baie de Somme Grand littoral picard	- Ecole Raoul Ridoux, Fort-Mahon-Plage - Ecole Notre-Dame, Saint-Valery-sur-Somme
LOG - ULCO	- Collège Jean-Moulin, Berck
Conservatoire du Littoral + CPIE Val d'Authie	- EREA Saint-Exupéry, Berck

Elle présente ensuite les demandes de subvention de 8 structures référentes pour la mise en œuvre de 17 aires marines éducatives sur l'année scolaire 2020-2021, pour un montant de **52 630,50€** :

Structure référente	Ecole inscrite en AME	Montant de la demande de subvention	% pris en charge par le Parc
Nature Libre	- Ecole Arago, Boulogne-sur-Mer - Ecole Jules Ferry, Boulogne-sur-Mer - Ecole Jules Ferry, Saint-Etienne-au-Mont - Collège Paul Langevin, Boulogne-sur-Mer	15 370 €	80%
Nausicaá	- Ecole Alain Fournier, Wimereux - Ecole Louis Blanc, Boulogne-sur-Mer - Collège Jean Moulin, Le Portel	5 260,50 €	46%
CPIE Flandre Maritime	- Ecole Jeanne d'Arc, Wimereux - Collège Pilâtre de Rozier, Wimille	8 000 €	56%
GEMEL	- Ecole Manessier-Corderies, Saint-Valery-sur-Somme - Ecole Jules Verne, Le Crotoy	8 000 €	100%
Picardie Nature	- Ecole Jules Verne, Mers-les-Bains - Ecole Ledré Delmet Moreau, au Tréport	8000 €	49%
GDEAM 62	- Collège Jean Jaurès, Etaples	4 000 €	90%
SOS Laisse de mer	- Ecole Simone Veil, à Ault - Ecole Saint-Joseph, à Cayeux-sur-Mer	8 000 € (+ 8000)	100%

Le plafond de subvention accordée par classe est de 4000 € → montant de rémunération pour le temps de travail, de préparation et de travail du référent et non pour de l'acquisition de matériel (à la charge du Parc).

M. FASQUEL explique que 12 à 13% du budget global du Parc est affecté aux actions de sensibilisation (dont les AME), mais à ce stade, on est en-dessous des objectifs d'accompagnement et de sensibilisation. De nombreux projets, en cours et à venir, intègrent ce volet sensibilisation, au-delà du volet connaissance. Finalement, dès que l'on porte un projet de connaissance ou de gestion, on en profite pour sensibiliser le grand public.

M. le Président pense que l'on pourrait envisager que toutes les écoles impliquées soient « porte-parole » de ce programme auprès des autres établissements de leurs communes. Il interroge Mme VIERA afin de savoir si une AME va présenter son projet dans les autres écoles / classes.

Mme VIERA précise qu'actuellement le lien se fait entre les écoles primaires et les collèges, par la transmission entre la classe de CM2 et la classe de 6^{ème} pour les écoles utilisant les AME. Ensuite, le lien se fait plutôt par la commune ou par les référents qui interviennent parfois sur plusieurs classes / écoles.

M. le président demande aux structures référentes mentionnées et représentées dans ce bureau, de ne pas participer au vote qui les concerne ; lui-même en tant que PDG de Nausicaa s'abstiendra, au nom de la transparence → *Réponses favorables de MM. RUELLET et THIERY, pour le GEMEL & Picardie Nature.*

M. le président propose que le bureau vote par structure référente AME.

Décision	→ Avis favorable à l'unanimité pour 4 structures : <ul style="list-style-type: none">▪ Nature Libre▪ CPIE Flandre Maritime▪ GDEAM 62▪ SOS Laisse de mer
	→ Avis favorable à la majorité pour 3 structures : <ul style="list-style-type: none">▪ Nausicaa▪ GEMEL▪ Picardie Nature

Recommandations

5) Examen de la demande de subvention pour l'exposition « Scènes de mer » des archives municipales de Boulogne S/Mer

Mme VIERA présente cette demande de subvention en expliquant l'origine de ce projet. Les archives municipales de Boulogne S/Mer présentent en Octobre-Décembre 2020, une exposition photographique « Scènes de mer » sur le chalutier « Pierre » (de 1957 à 1973) qui reprend des clichés pris en 1963 : 50 photos de 60*60 cm, sélectionnées pour leur intensité, leur force, ainsi que la projection d'un film, 3 panneaux explicatifs et un catalogue d'exposition. Cette exposition souhaite rendre hommage aux marins mais aussi évoquer une période singulière (début des années 60) pour la pêche boulonnaise, qui voit disparaître les derniers grands chalutiers classiques au profit des « pêche arrière ».

Elle précise les collaborations possibles entre les archives et le Parc sur cette demande de subvention de 5 000€ :

- Diffusion par le Parc de l'information relative à cette exposition auprès de ses partenaires ;
- Logo du Parc sur les supports produits (panneaux et catalogue d'exposition) ;
- Proposition de conférer une itinérance à cette exposition par les archives : accueil possible dans tous les sites du Parc naturel marin qui le souhaiteraient (sans limite dans le temps ni la durée, ni de lieu).

Si l'exposition fonctionne bien, elle pourra être prolongée même si tout n'est pas fait dans la période fixée → stockage de l'exposition pour la reprendre plus tard, sur une nouvelle gamme de proposition, etc.

M. le président précise qu'il a aussi rappelé aux archives d'annexer à l'exposition les clichés d'Anita Conti, sur les bateaux de pêche boulonnais ; l'IFREMER a cédé une cinquantaine de clichés à l'Association Anita Conti tout en gardant les droits sur les tirages. Une exposition est aussi disponible dans les locaux de l'IFREMER et il aimerait que le grand public en profite également.

Il est donc favorable à ce genre d'initiative qui « porte à la connaissance de » et ne pas attendre que les communes en fassent la demande : nécessité de leur proposer l'exposition afin qu'elles se l'approprient et de l'essaimer sur le territoire.

M. FASQUEL propose que des déclinaisons puissent également être imaginées ultérieurement : conférences avec le monde de la pêche professionnelle sur l'évolution des pratiques de pêche, etc.

M. le président soumet cette demande de subvention au vote du bureau.

6) Présentation du rapport d'activités 2019

M. FASQUEL propose de présenter un état des lieux, même tardif, des temps forts de l'année écoulée :

- 3 conseils de gestion et 3 réunions du bureau ;
- Environ 900k€ de budget (hors masse salariale et frais de fonctionnement) ;
- Journée du Parc à Berck (près de 100 participants avec 1 animateur) ;
- Journées de labellisation des AME, mi- Juin à Wimereux et Fort-Mahon ;
- Participation aux fêtes de la mer en juillet à Boulogne S/Mer (stand et conférences) ;
- Accueil d'une délégation du PNM Arcachon pour échanger sur la gestion de la végétation en lien avec les pratiques cynégétiques sur le DPM ;
- Emménagement de la maison du Parc;
- Acquisition d'un second semi-rigide et de 3 kayaks.

Il précise le bilan des avis réglementaires traités par le parc :

- Demandes toujours élevées mais chiffre assez stable ;
- Beaucoup de demandes qui reviennent d'une année sur l'autre pour les activités de loisirs → travail avec la DDTM pour une doctrine plus fine (être en capacité de dire en amont ce que le Parc attend sur certains événements), au-delà de la hiérarchisation en cours ;
- Avis complexes sur les dossiers relatifs à la gestion du trait de côte et sur certains évènements sportifs de grande ampleur ;
- Accompagnement important de certains projets en amont de la saisine (ex. : Enduropale, reconstruction du perré de Merlimont avec rechargement de plage, etc.) ;
- nombreuses saisines très / trop tardives ;
- qualité technique des avis qui progresse → expérience qui s'accroît notamment grâce aux retours terrains ;
- Validation d'un travail de hiérarchisation des demandes d'avis relatifs aux activités de sport et de loisir (29 manifestations sélectionnées à partir de critères validés par le conseil de gestion).

M. le président s'étonne de l'absence de manifestations en mer sur la carte des avis présentée.

M. FASQUEL explique que les manifestations nautiques ne font pas encore l'objet d'avis : travail qui va être lancé avec la DDTM afin de pouvoir répondre à ces demandes ; doctrine nécessaire afin d'être en phase et de hiérarchiser celles qui présentent le plus d'enjeux

Il présente ensuite les avis et rappelle que le Parc a été sollicité pour 115 avis sur des espaces qui ont une grande sensibilité environnementale :

- 8 avis par le conseil de gestion (dont 3 conformes) ;
- 6 avis émis par le bureau dont 1 défavorable (Beach cross / Berck → dossier incomplet et pas d'évolution suite aux préconisations) ;
- 2 avis électroniques via le bureau ;
- 87 avis techniques du directeur délégué ;
- 8 manifestations nautiques non traités et 4 avis non traités (hors délais).

M. HARLAY, adjoint au directeur délégué, présente à son tour quelques projets emblématiques engagés en 2019, qui se sont poursuivis cette année (et pour certains en 2021):

✓ Suivi de la qualité du milieu

macro-déchets et laisse de mer	<ul style="list-style-type: none"> - établir un diagnostic, - réaliser un état des lieux des pratiques de gestion, - proposer des améliorations vers une gestion adaptée et raisonnée. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat des lieux, gestion et propositions d'accompagnement. - réalisation de la partie portant sur les études de terrain et les diagnostics liés aux macro-déchets et à l'état de santé de la laisse de mer.
qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - définition de 6 indicateurs à suivre : <ul style="list-style-type: none"> • qualité chimique des eaux du Parc, • qualité chimique des eaux portuaires, • contamination des mollusques, • qualité des zones de baignade, • macro-déchets échoués sur le littoral, • micro-plastiques.

✓ Suivi des espèces et des habitats

	Objectifs :
population et alimentation des phoques	- caractériser l'écologie des populations et leur alimentation, - opérations de marquage et récolte de fèces.
limicoles côtiers en Canche	- caractériser des zones intertidales présentant un enjeu fort pour la conservation des limicoles côtiers, - 1ers suivis en partenariat avec la RNN.
réseau d'acteurs en faveur de la protection des gravelots	- mettre en place des actions de suivi, de protection, de police et de sensibilisation.
poissons amphihalins en zone estuarienne	- inventorer et évaluer l'état des lieux des populations de poissons migrateurs, - identifier les pressions et menaces afin de proposer des mesures de gestion.
végétation littorales dans les estuaires	- caractériser ces végétations, évaluer leur état de conservation afin de proposer des mesures de gestion et impliquer et sensibiliser les différents acteurs, - lancement de l'étude et premières campagnes.
renaturation de la Slack	- renaturation et restauration, sauvegarde de la station à Carex et limiter les espèces invasives, - actions de fauchage et de retrait de rosiers japonais.

M. BOURGAIN revient sur la renaturation de la Slack à l'automne 2019 et souhaite savoir si cela va être poursuivi ou laissé en l'état, car les rosiers japonais ont bien repoussé ;

Mme PERRON, chargée de mission « patrimoine naturel », explique que d'ici quelques jours aura lieu une opération de retrait du rosier japonais, dans le cadre de la restauration des prés salés. Il y aura, si nécessaire et en accord avec le CBNB, d'autres travaux qui pourront être prévus avant mars-avril ; une nouvelle opération est programmé à l'automne 2021.

✓ **Accompagnement des acteurs**

	Objectifs :
Lancement du projet « Filets Biodégradables »	- développement et le test d'engin de pêche biodégradable et recyclable, - test de production du filet et dépôt d'un dossier de financement.
Consolidation d'un système d'observation des activités de pêche à pied	- avoir un suivi des activités de PAP de loisir et des gisements de moules (activités professionnelles).
Formation des encadrants de sports de nature aux enjeux de préservation	- présenter les enjeux de protection et des outils de sensibilisation.
Accompagnement pour la protection des espèces protégées	- protection de la reproduction du Fulmar boréal et de la Mouette tridactyle, - proposition d'un APPB au niveau de la Crèche et des Caps (enquête publique en décembre).

M. FASQUEL, sur le projet TEFIBIO, précise qu'un bateau est actuellement équipé avec plusieurs embarquements en cours et à venir (bureau d'étude, puis chargé de mission recruté par le Parc) → retours techniques intéressants du professionnel, même si ce projet encourageant est à faire évoluer. Il rappelle que le Parc est le 1^{er} en Europe à ce stade de tests en mer et il n'est pas exclu qu'ils soient testés dans d'autres parcs en 2021.

Sur les activités de pêche à pied, il insiste sur le travail partenarial avec le GEMEL : sessions de formation / actions pour le suivi en régie (partage de l'ensemble des moulières entre le GEMEL et le Parc). Cela s'est traduit aussi par un travail avec les services de l'Etat sur les ouvertures / fermetures des gisements en fonction des suivis scientifiques (en amont des commissions). Cela s'est accompagné de la mise en place effective des panneaux PAP sur quasiment tous les sites, en 2020. Il fait aussi le constat de dégradations rapides sur le site d'Ambleteuse.

M. THIERY revient sur le projet d'APB sur le site de la pointe de la Crèche et considère que les délais sont beaucoup trop longs, quand il s'agit de protection de la nature. Il fait part d'un article de la presse locale, qui était à charge contre cet APB en le présentant comme un arrêté qui allait réduire les activités des parapentistes pour une espèce qui se porte bien. Il serait intéressant, dans ce genre de situation, que le Parc communique davantage.

M. FASQUEL répond que suite à l'arrivée de la nouvelle sous-préfète de Boulogne S/Mer, la concertation a été prolongée. L'objectif reste la mise en œuvre de cet APB au 1^{er} janvier 2021.

✓ **Patrimoine culturel**

	Objectifs :
Observatoire photographique :	- construction d'une représentation commune du territoire, appropriée et partagée entre experts, usagers et population, - lancement de l'étude avec le recrutement du prestataire.
Atlas toponymique :	- connaissance et valorisation du patrimoine culturel, réalisé avec l'Université de Picardie, - conception d'une exposition itinérante pour le grand public.

M. FASQUEL précise que l'observatoire photographique est réalisé en partenariat avec les 2 Grands Sites de France → vision patrimoniale de l'usager en mer vers la terre.

M. BOURGAIN fait part de son étonnement d'avoir appris par la presse que l'exposition itinérante « Atlas toponymique » était déjà en circulation et regrette encore le manque de communication du Parc, sachant que le bureau a passé beaucoup de temps sur ce projet. Il demande à ce que les membres soient informés de ce qui se passe dans le Parc.

M. FASQUEL acquiesce sur le fait que l'équipe technique du Parc ne communique pas assez avec les membres du conseil et précise que de nombreux outils sont en cours de création (Facebook, page internet du Parc, etc.) → la valorisation des projets / actions, etc. sera faite en temps réel.

✓ **Missions du service opérations**

Suivis & appuis techniques :	- opérations de capture et de marquage de phoques en Baie de Somme, aux côtés de PELAGIS, de Picardie Nature et de collègues de l'ex-ONCFS, - suivi qualité de l'eau en baie d'Authie, - formation au réseau national d'échouages (RNE), - suivi de trois grandes manifestations : avant, pendant et après (Enduropale, Tréport jet-ski et Authieman), - Sensibilisation & communication → tournage à bord du Septentrion d'un reportage sur le littoral picard pour « des racines et des ailes ».
Mission de police (3 Inspecteurs de l'Environnement) :	- recherche d'infractions voire à la prévention de celles-ci : 29 opérations de contrôle à terre et 4 opérations en mer, quelquefois réalisées conjointement avec les Affaires Maritimes, etc. ; principales thématiques ciblées → pêche à pied et pêche de loisirs embarquée, - perturbation d'espèces protégées aux sites protégés comme la RCFS à la pointe de Routhiauville, - contrôles réalisés qui n'ont pas faits l'objet de verbalisation bien que des infractions mineures furent constatées → rappel de la réglementation et des condamnations potentielles.

7) Présentation des projets phares (programme d'actions 2021)

M. HARLAY explique que toutes les actions ne seront pas présentées aujourd'hui, car certaines sont en cours de finalisation → mise en avant de 3 actions phares :

✓ **Exposition de vulgarisation scientifique sur les estuaires (en lien avec le projet HABISSE lancé en 2020)**

Pour rappel, le projet HABISSE, dont le 1^{er} volet (2020-2022) a été lancé, a pour objectifs de :

- cartographier les habitats sédimentaires intertidaux à l'échelle du Parc (14 000 ha) ;
- réaliser un état des lieux de la contamination chimique de ces habitats sédimentaires (hydrocarbures, pesticides, métaux lourds, etc.) ;
- banqueriser les données environnementales.

L'objectif de ce projet connexe est de concevoir et de diffuser une exposition de vulgarisation scientifique sur les estuaires afin d'aborder cette thématique à différentes échelles → faire connaître la vie du microscopique au macroscopique et au mégascopique, tout en multipliant les supports (illustrations, photographies au microscope / MEB, vues aériennes, maquettes, vidéos, etc.).

Le but de cette exposition est de diffuser auprès du grand public diverses connaissances sur plusieurs sujets, (tout en gardant en tête que l'important est de protéger ces différents milieux) :

- Qu'est-ce qu'un estuaire, et son lien terre-mer / notion d'écotone ;
- Montrer que le sable et la vase ne sont pas des espaces dépourvus de vie (micro-algues, faune benthique) → notion d'habitat marin intertidal ;
- Montrer l'adaptation des espèces à la vie en estuaire (variation salinité, marées) ;
- Notions de fonctionnalité écologique (production primaire, cycles biogéochimiques, alimentation ichtyofaune / avifaune, etc.) ;

- Comment étudie-t-on ces habitats (projet HABISSE).

M. FASQUEL insiste sur le fait que c'est un enjeu important de faire connaître au grand public les espèces qui ne sont pas « visuelles » au 1^{er} regard, mais qui présentent de réels enjeux sur la chaîne trophique. Il faut être capable de montrer au public pourquoi ces suivis sont nécessaires et de ne pas faire uniquement du suivi scientifique juste pour la connaissance.

✓ **Evaluation des nourriceries côtières**

Mme GRUSELLE, chargée de mission pêche professionnelle et récréative présente brièvement ce projet en cours depuis 2017, en rappelant ces objectifs :

- 2017-2019: évaluation des zones intertidales avec Rachid AMARA (ULCO) ;
- 2021-2022: Evaluation du rôle des zones subtidales pour les poissons et le renouvellement des populations, suivi du recensement de l'ichtyofaune sur le littoral du PNM → travail sur les nourriceries dans la bande côtière des 3 milles avec un objectif de connaissance sur les zones fonctionnelles halieutiques et sur leur état écologique et une évaluation des pressions anthropiques et menaces: altération de la qualité de l'eau, altération des habitats (aménagements, extractions de sables, etc.).

Les résultats attendus par cette étude sont les suivants :

- Description des zones de nourriceries en milieux meubles côtiers ;
- Description des peuplements ;
- Estimation des abondances locales de juvéniles et fonctionnement de ces zones ;
- Cartographie des peuplements et des pressions sur les nourriceries côtières ;
- Méthode / démarche reproductible permettant la comparaison avec d'autres zones de nourriceries (autres façades, parcs, etc.).

✓ **Projet de connaissances sur la mégafaune marine**

Mme PERRON explique qu'il s'agit d'un pré-projet que le Parc souhaite monter et qui répondrait à 2 sous-finalités du PG :

- Un bon état de conservation de toutes les espèces à statut pour lesquelles le Parc a une responsabilité ;
- Une expression optimale des fonctionnalités écologiques structurantes du territoire du Parc.
 - avec des niveaux d'exigence tels que :
 - Des bonnes conditions d'accueil des mammifères marins ;
 - Bon état des populations de phoques ;
 - Bon état des populations des espèces à statut OSPAR ;
 - Maintien des populations d'oiseaux en mer, en particulier les plongeurs et les alcidés.

Elle présente l'esquisse de ce projet de programme d'acquisition de connaissances (prévu pour 2 années), dont l'objectif principal du projet serait de synthétiser la connaissance disponible et collecter de nouvelles données sur la mégafaune marine à une échelle spatio-temporelle adaptée au périmètre du Parc et à ses objectifs de gestion, mais également à une échelle spatiale pertinente d'un point de vue écologique. Par mégafaune marine, on entend les oiseaux marins (côtiers et à large répartition océanique), les mammifères marins et les autres espèces éventuellement observées.

✓ **Stratégie d'actions concernant les phoques**

Mme PERRON poursuit avec la présentation de la stratégie d'actions et de suivis des phoques afin de vérifier le bon état des populations et la poursuite des programmes de connaissance sur la dynamique des populations de mammifères marins, notamment les phoques (démographie, ressources alimentaires, déplacements, etc.).

Elle présente l'actualité de ce dossier et les objectifs en termes de connaissances, de réduction des pressions, et de communication et de sensibilisation :

- **Connaissances :**
 - Recensement des phoques par survol aérien → objectif : estimer les effectifs de phoques sur les reposoirs à marée basse dans le cadre de la réflexion sur les indicateurs du tableau de bord, avec Picardie Nature et la CMNF.
 - Acquisition de données sur le régime alimentaire des phoques → objectif : poursuivre l'effort d'échantillonnage commencé par le Centre d'Etudes biologiques en 2019, en complétant la stratégie temporelle d'échantillonnage.
 - Participation au Réseau national d'échouages.
- **Réduction des pressions :** travail qui va se mettre en place en 2021 → Conciliation des activités d'observation avec la préservation des phoques, avec pour objectif, la mise en place une concertation avec les professionnels proposant des prestations de découverte du milieu marin, les associations de protection de l'environnement, les gestionnaires d'espaces naturels, etc. afin de :
 - établir un état des lieux des interactions entre activités et phoques ;
 - synthèse des retours des acteurs sur la problématique ;

- établir des recommandations en termes de bonnes pratiques sur la base des retours locaux et des principes fixés au niveau national (2021-2023).
- *Communication et sensibilisation* :
 - Campagne de communication estivale → informer le grand public des bons gestes à adopter en cas d'échouages de jeunes phoques, avec plusieurs partenaires ;
 - Elaboration d'outils de sensibilisation grand public de découverte des phoques → faire découvrir les phoques au grand public tout en adoptant les bons gestes ;
 - Surveillance estivale des phoques assurée par Picardie Nature (bénévoles) depuis de nombreuses années en baie de Somme, mais le contexte sanitaire a impacté le « recrutement » de bénévoles → littoral très attractif dans ce contexte post-confinement avec une augmentation du nombre de touristes, donc des interactions ayant pour conséquences de nombreux échouages de jeunes phoques.

M. THIERY pense qu'il manque une étape entre l'étude des pressions et la sensibilisation. Il lui semble nécessaire de changer ce discours récurrent depuis plusieurs années sur la sensibilisation. À un moment donné, il faudra prendre des arrêtés complémentaires au décret de la RNN baie de Somme (par ex.) ; décret qui interdit certaines activités par zones. Il y a eu un projet qui voulait déterminer des zones de déplacement, notamment des chevaux, mais c'est tombé à l'eau sous la pression d'un club équestre et de M. COCQUET. Il faudra une interdiction d'activités sur certaines zones car tous les ans, depuis 10 ans, se développent de nouvelles activités, notamment depuis 5 ans : flyboards, montgolfières, véhicules électriques sur le DPM, etc.

Quant à la surveillance estivale des phoques, Picardie Nature a un gros souci, car sans logement pour accueillir les bénévoles, elle ne pourra effectuer de surveillance estivale. De plus, les 2 centres de soin qui accueillent les phoques sont actuellement saturés.

M. FASQUEL revient sur le volet « police » non évoqué. La sensibilisation ne fait pas tout, il faudra effectivement quelques actions d'envergure pour montrer aux usagers du DPM que les comportements inadaptes peuvent donner lieu à des sanctions.

8) Points divers

✓ **Loi ASAP**

M. RUELLET aimerait qu'au prochain CG, on puisse avoir quelques explications sur ce que va introduire la loi ASAP, qui vise en théorie à de la simplification administrative, mais qui détricote le code de l'environnement.

Il explique que le projet de loi ASAP a été voté le 6 octobre, par l'Assemblée nationale, qui simplifie les procédures environnementales. Mais le texte contient également des dispositions, qui pourraient impacter les décisions du Parc : décisions visant à simplifier les procédures applicables aux ouvrages et aux opérations réalisées par les collectivités dans le cadre de l'exercice de leur compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Une disposition instaure en revanche un avis conforme de l'architecte des bâtiments de France pour apprécier le caractère substantiel ou non d'une demande de modification d'un parc éolien situé à proximité d'un monument inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Si effectivement l'OFB ne peut plus rendre d'avis conforme sur ce type de dossier, il y a quelques inquiétudes à avoir pour le Parc.

M. le président pense que M. RUELLET fait bien d'attirer l'attention du bureau et invite tous les membres à prendre connaissance de ce projet de loi, afin de s'en faire une idée concrète.

Il demande à M. FASQUEL d'interpeller l'OFB afin de savoir si une analyse juridique a déjà été faite. De même, il interpelle M. VIERA pour le CRPMEM afin de voir si cette loi aura des conséquences sur le volet « pêche ». Cette loi aura-t-elle la même application du nord au sud ? Cela reste à déterminer, car dans la réalité, les lois sont souvent inadaptées en fonction de leur lieu d'application → vigilance à avoir.

✓ **Zones de protection forte (ZPF)**

M. FASQUEL explique en quelques mots que les ZPF n'ont pas un statut de protection, comme pourrait l'être un APB, une RNN, etc. mais sont en quelque sorte un label et répondent à des critères (ils seront explicités lors du prochain CG), qui eux-mêmes doivent être remontés au niveau de chaque façade. Le préfet coordonnateur (Normandie) et le préfet maritime MMN ont écrits au président du CG pour lui demander de lancer une concertation, afin de faire des propositions de ZPF au sein du périmètre du Parc. À ce stade, il n'y a pas encore de calendrier précis

M. VIERA précise qu'une réunion du conseil maritime de façade (CMF) aura lieu la semaine prochaine à ce sujet, et se demande comment cela va s'articuler entre le Parc et le conseil.

Mme PAPORE, UNICEM, pense que la prochaine réunion du conseil maritime de façade (CMF) a pour objectif d'expliquer à l'ensemble des acteurs ce que sont les ZPF (un texte précisant les critères sera présenté).

M. VIERA ne comprend pas l'articulation entre ce qui est demandé au sein du CMF et du Parc, si au final, les 2 structures proposent des ZPF différentes. De plus, le calendrier n'est pas optimal dans le contexte du Brexit, à ce jour sans accords. Au niveau de la pêche professionnelle, cela va être compliqué de trouver ces zones, au regard du contexte actuel. Il précise que les informations en sa possession datent de juin : volonté de créer 10% d'AMP en ZPF en 2022.

M. FASQUEL précise que ces chiffres sont à l'échelle de la métropole et des DOM-TOM, avec un % plus élevé dans les outre-mers. Le Parc a déjà fait remonter le contexte particulier de la Manche mer du Nord. Le courrier des préfets demande une exemplarité des parcs quant à la remontée de propositions de ZPF. La concertation qui doit se faire au sein du CG après un débat nourri, tout en étant compatible avec le DST.

M. le président explique que le CG prendra le temps nécessaire pour mettre en œuvre une réelle concertation et faire preuve de pédagogie.

✓ **Suivi de la qualité des actions du Parc**

M. BOURGAIN évoque la nécessité pour le CG et le bureau d'avoir un outil de suivi des actions du Parc. Il souhaiterait connaître les résultats de actions mises en œuvre (ex. mise en défens des gravelots en Slack : qu'est-ce que cela a donné ; idem pour les comptages oiseaux à la fin du 1^{er} confinement : quels sont les chiffres ; etc.). Il déplore le manque de transparence et d'information. Les présentations très scientifiques mais très courtes ont besoin de résultats et de transcriptions concrètes.

M. le Président ajoute que ces suivis sont d'autant plus intéressants qu'ils font suite à une longue période de confinement. Il serait nécessaire d'avoir un état des lieux de référence (rapport à transmettre).

M. FASQUEL explique que le bilan sur les gravelots est en cours, afin de préparer la prochaine campagne, un rapport sera présenté en 2021.

M. BOURGAIN revient sur le dossier de la baie d'Authie, car il considère que le Parc ne donne que des informations au fil de l'eau.

M. RUELLET demande si le Parc fait toujours partie du COPIL / COTECH de suivi des travaux.

M. FASQUEL répond à M. BOURGAIN que lors du dernier bureau, en juillet, le Parc a communiqué sur ce sujet. Il rappelle également que M. le Président a écrit à la Ministre de la transition écologique pour l'alerter sur 2 points particuliers (déjà abordés en bureau), suite à la rencontre avec le préfet 62 :

- La fin des travaux est prévue en octobre et les préconisations du préfet (notamment la remise en état du lit de l'Authie et le démontage de tous les ouvrages) ne sont pas respectées ; en effet une association et plusieurs élus font pression pour que soit pérennisé le rehaussement de la digue Barrois (prévue initialement pour être une bande de roulage pour la traversée de l'Authie par les camions). Le Parc demande que l'ouvrage soit démonté comme prévu et précise que différents constats montrent une rupture de la continuité écologique pour les migrateurs amphihalins ;
- Les digues de fond de baie, qui sont menées dans le cadre d'une autorisation classique, doivent faire l'objet d'un avis conforme du CG au regard des effets susceptibles d'être notable sur le milieu marin engendrés par les travaux.

En réponse à M. RUELLET, M. FASQUEL explique que suite à une enquête du procureur de Boulogne confiée à des inspecteurs de l'environnement de l'OFB de la direction nationale de la police et du permis de chasser, le DDTM du Pas-de-Calais a demandé à ce que l'équipe technique Parc n'assiste plus aux COTECH de suivi des différents travaux en cours dans la baie d'Authie.

Le directeur régional OFB a écrit au préfet, pour lui faire part de son étonnement devant cette façon de faire, car il faut dissocier la procédure (non traitée en régional par l'OFB) et le travail d'accompagnement local. Il lui a indiqué que l'OFB avait plusieurs casquettes dont celles de mener des enquêtes sous l'autorité d'un procureur mais aussi d'accompagner techniquement un porteur de projet

✓ **Projet d'extension du périmètre du Parc**

M. le Président évoque l'ambition que l'on peut avoir par rapport au périmètre du Parc. Il a déjà pu échanger à ce sujet avec le préfet 62, et les sous-préfets concernés, ainsi qu'avec les élus du GSF des 2 caps, car il est envisageable ou pourrait l'être, après consultation des différents partenaires, une extension au nord, pour être tout simplement en cohérence avec les objectifs de gestion du grand site de France des 2 Caps. Il poursuit qu'il faut donc lancer une réflexion.

M. FASQUEL explique que la réflexion sera lancée lors du prochain conseil de gestion en détaillant les enjeux, en revenant sur les différents scénarios examinés pour le choix du périmètre lors de la mission de préfiguration et en précisant l'articulation avec le grand site de France des 2 Caps.

Mme PAPORE intervient sur un point organisationnel, et demande s'il est possible dans le contexte sanitaire actuel que certaines réunions du Bureau soient organisées par vidéo-conférence.

M. FASQUEL indique qu'il est prévu de faire évoluer les statuts et règlements intérieurs des parcs, pour justement être plus en adéquation avec les nouveaux moyens numériques (non prévus pour le moment mais possible dans le cadre de l'état d'urgence actuel).

Le bureau est clos par M. GODEFROY, président du conseil de gestion.

Liste des membres présents

Représentant de l'Etat et établissements publics : 1/1

- M. Yvan GUITON, Délégation à la mer & au littoral / Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 1/3

- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais

Représentants des organisations représentatives des professionnels : 2/5

- M. Anthony VIERA, CRPMEM Hauts de France
- Mme Laëtitia PAPORE, UNICEM

Représentants d'organisations d'usagers : 1/2

- Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des études et sports sous-marins

Représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et personnalités qualifiées : 3/3

- M. Patrick THIERY, Picardie Nature
- M. Jean-Luc BOURGAIN, Coordination mammologique du Nord de la France
- M. Thierry RUELLET, Groupe d'étude des milieux marins estuariens et littoraux